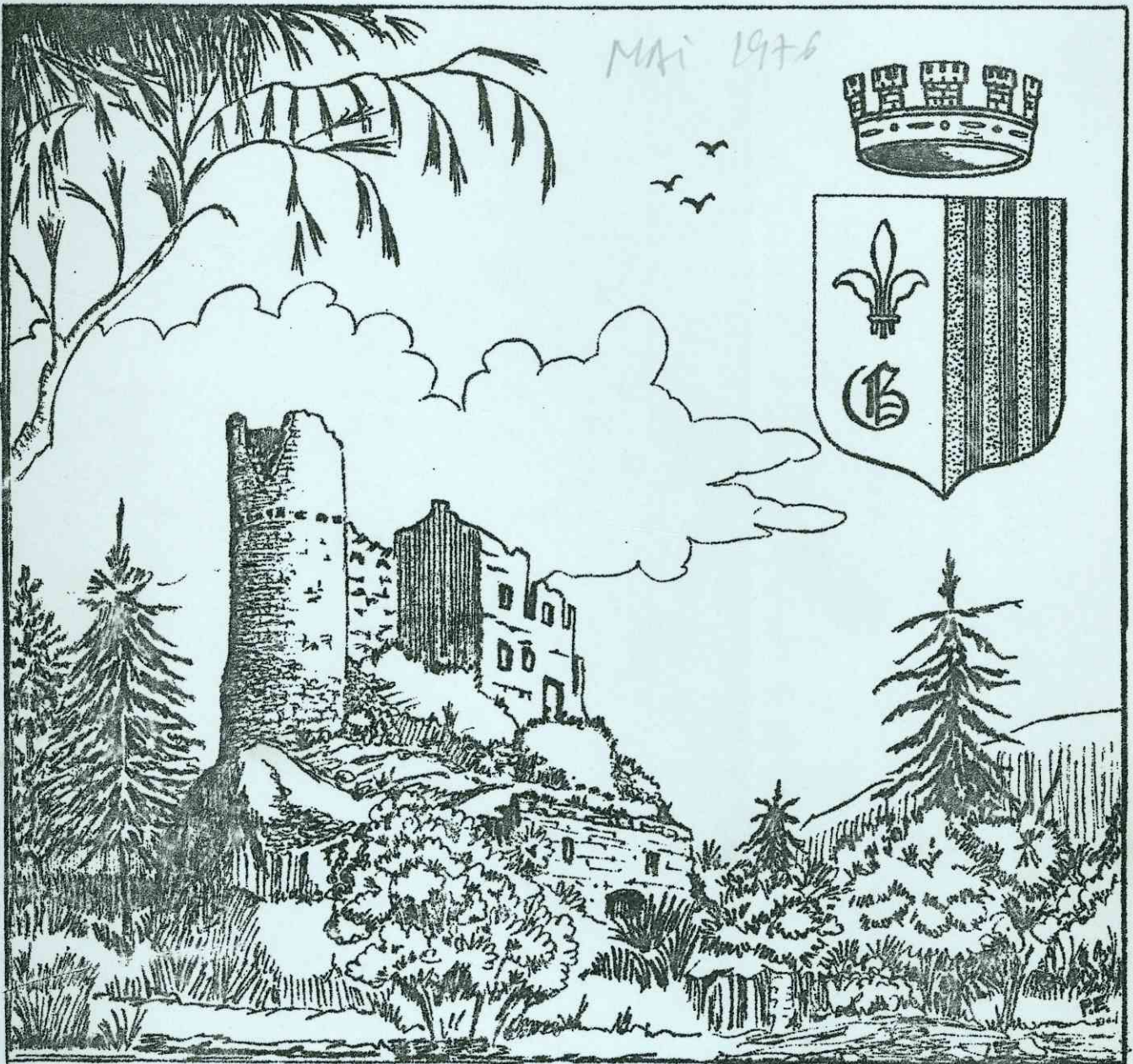


no 56

no 56

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY .

Mai 1976



DÉPÔT LEGAL N. 53119

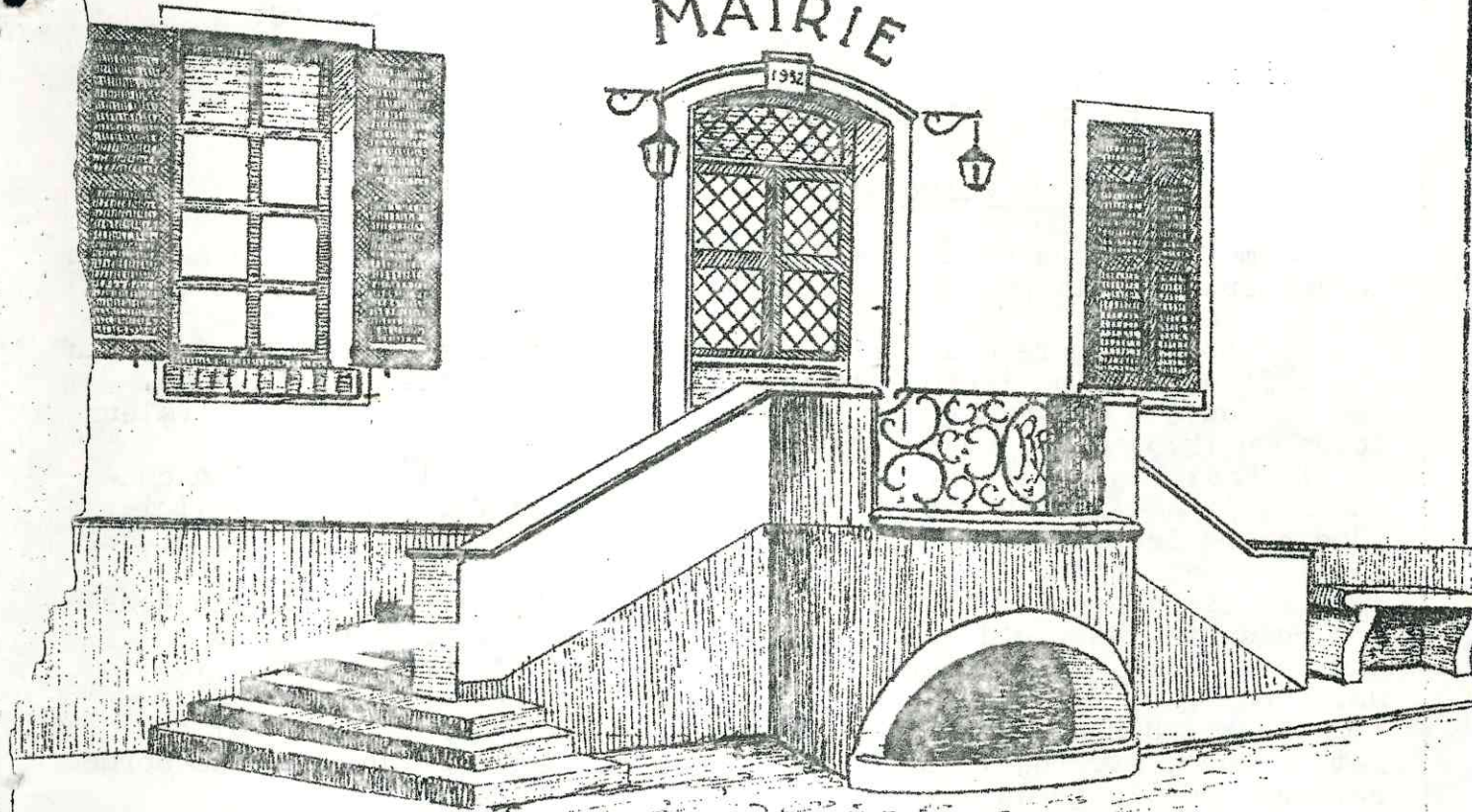
# LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

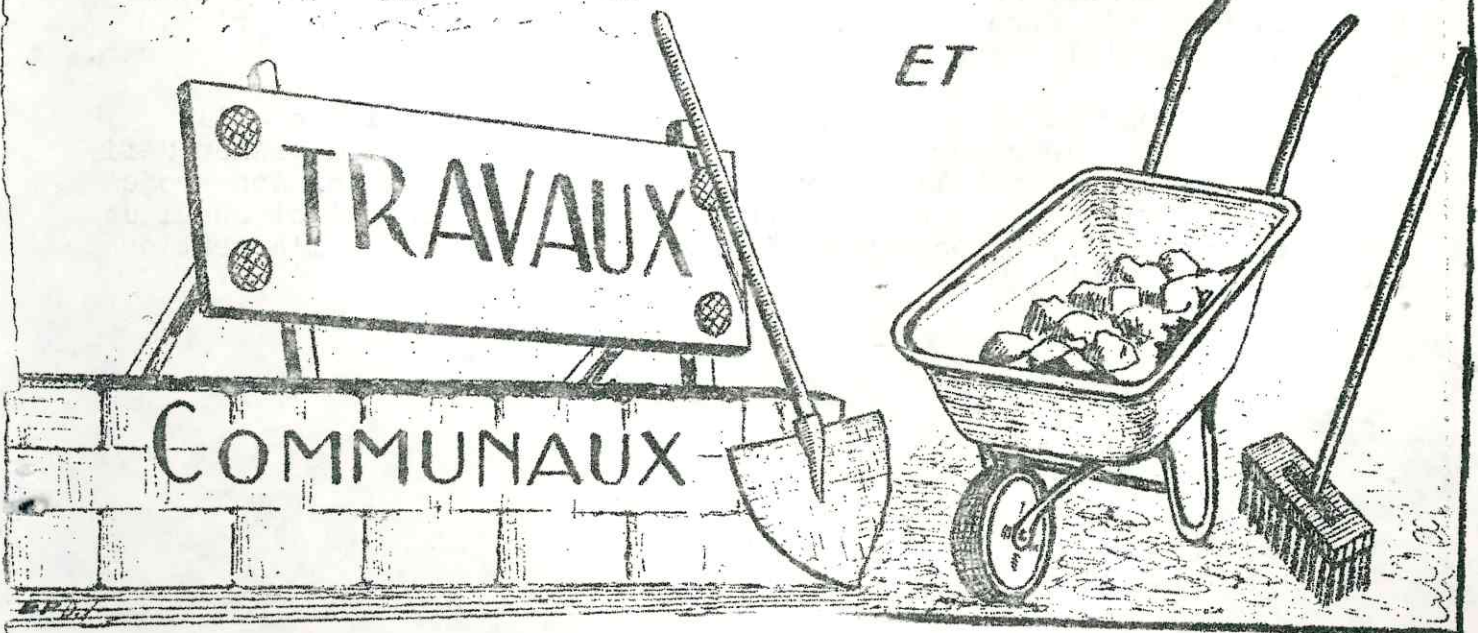
13

# ACTIVITÉS MUNICIPALES

MAIRIE



ADMINISTRATION  
ET



Principales décisions prises par le Conseil durant les séances du 28 Février et 12 Avril.

-----  
LOCATION PONT-BASCULE :

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'établir un bail pour la location du pont-bascule à Monsieur Ernest PONS.

Le nouveau prix est fixé à 100 Frs par an.

L'ancien prix était de 50 Frs par an.

Le Conseil Municipal adopte.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE :

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le projet de caserne de gendarmerie établi par les Grands Travaux de l'Est dont l'architecte est M. ANFOSSO.

Ce projet comprend les réductions en volume des travaux opérés à la suite d'une réunion tenue à la Mairie avec les parties intéressées.

Ce nouveau projet s'élève à la somme de 1.583.398 F T.T.C. (valeur novembre 1975) sans les honoraires.

Le Maire rappelle que ce projet a été choisi à la suite d'un concours fait à l'initiative du département. De ce fait, le projet lui-même comme les prix sont agréés par les autorités de tutelle ainsi que par la gendarmerie.

Le Maire rappelle que la Commune de GUILLAUMES a le désir de construire cette caserne de gendarmerie depuis une dizaine d'années et que de ce fait, des études ont été faites par les architectes MM. NICOLET et BROIS.

C'est pourquoi, il a demandé à M. BROIS de bien vouloir lui soumettre un avant-projet actualisé et tenant compte évidemment des normes retenues par la gendarmerie.

Selon cet avant-projet, la construction de la caserne à GUILLAUMES peut être évaluée au prix de 1.327.000 F T.T.C. valeur février 1976, honoraires non compris.

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal de décider du choix qui doit être fait en présence de la différence de prix importante puisqu'elle peut être évaluée à 30 millions d'anciens francs.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter à une séance ultérieure sa décision définitive pour permettre à l'architecte M. BROIS de présenter son projet à la gendarmerie en vue de le faire agréer le cas échéant et aussi de le présenter à l'architecte Conseil M. ARZIARI, en vue de l'obtention du permis de construire.

## AUTORISATION DE PRELEVER DU TOUT-VENANT AU QUARTIER DES SERRES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la construction, par l'exploitant forestier M. CALVI, d'un chemin desservant les quartiers communaux des Serres, plusieurs entreprises en profitent pour enlever des matériaux tout-venant le long de ce chemin.

Pour éviter que ces prélèvements, qui en certains points sont justifiés, mais pour éviter quand-même qu'ils soient faits sans discernement et sans aucun bénéfice pour la Commune, le Maire estime qu'il y aurait lieu d'autoriser exclusivement, les entrepreneurs de la Commune MM. PRATICO et PONS à utiliser ces biens communaux à la condition qu'ils assurent le gardiennage et que chaque prélèvement fasse l'objet d'un accord verbal, avec au besoin visite sur place d'un responsable communal.

Le prix fixé est de 5 Frs le m<sup>3</sup> de matériaux enlevé.

Le Conseil Municipal adopte.

## DOMAINE SKIABLE DE LA COMMUNE DE GUILLAUMES

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le dossier technique établi en partie par les Services de l'Equipement et en partie par les Services municipaux en vue de provoquer l'enquête préalable à l'arrêté préfectoral pris au titre 2 du décret du 6 Juin 1959.

Cette enquête visera à définir les emplacements destinés à supporter les pistes, parcours ou terrains d'exercice dont la construction ou la préservation présente au point de vue sportif un intérêt général.

En pratique ces terrains sont situés sur le territoire de GUILLAUMES-VALBERG et sur le Raton.

## LOCATION GARAGE A M. BEAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location d'un garage à M. BEAUX, venant à expiration le 31 Mai 1976, il y aurait lieu de le renouveler.

A la suite de négociation avec ce dernier, le prix annuel sera porté à la somme de 360 F. (ancien prix 320 F).

Il s'agit d'un bail de deux ans qui se terminera le 31 Mai 1978.

Le Maire demande l'autorisation de signer ledit bail.

Le Conseil Municipal adopte.

## REVISION DES BAUX COMMUNAUX

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix des loyers relatifs aux baux venant à l'expiration en 1976 ou révisables durant cette même année.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de porter les loyers aux prix annuels suivants :

-Location du pâturage communal de BARELS : 3.000 F par an pour une période de trois ans à partir du 24/6/1976.

-Location du garage situé dans l'immeuble de la Poste loué aux Ponts et Chaussées : 1.800 F par an pour une période de trois ans à partir du 1/6/1976.

-Garage situé dans le bâtiment de l'hôpital loué à l'Etoile Saint Barthélemy : 1.200 F par an pour une période de trois ans à partir du 1/7/1976.

-Garage situé dans l'immeuble de l'ancien hôpital loué aux Ponts et Chaussées : 1.200 F par an pour une période de trois ans à partir du 1/10/1976.

Et autorise le Maire à signer les avenants aux baux consentis.

#### SERVICE DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES - ACQUISITION D'UN VEHICULE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'urgence qu'il y a à remplacer le triporteur Lambretta qui sert au ramassage des ordures ménagères. D'une part, ce véhicule est manifestement trop petit pour le service qui doit être assuré et d'autre part, la maison Lambretta n'existant plus, il est devenu impossible de trouver des pièces de rechange.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté différentes maisons, Renault, Peugeot, Simca, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir examiner les propositions qui lui ont été faites.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition du modèle Renault Estafette équipé avec une benne à ordures ménagères Marrel, comportant une pompe hydraulique avec moteur électrique.

Le prix de ce matériel s'élève à la somme de 41.164 Frs P.T.C.

De plus, la maison Renault accepte que le règlement de cette somme soit effectué pour 50 % à la livraison prévue en Juin 1976 et le solde 50 % le 15/1/1977.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer le bon de commande. Ces dépenses seront inscrites au budget de la façon suivante : 20.582 Frs au B.S. 1976 et 20.582 Frs au B.S. 1977.

#### CONVENTION DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS COMMUNALES DELA LE VAR

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'aménagement de deux tennis, d'un Club-House et d'un caravaning avec bloc sanitaire, il y a lieu de prévoir le gardiennage de ces installations, en même temps que la création d'une régie de recettes.

Il rappelle au Conseil Municipal que dans l'immeuble communal dénommé Club-House, un appartement de fonction a été prévu et aménagé.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal de charger Madame Genevière COSTA, née OBINIO, de remplir ces fonctions et donne lecture de la convention qu'il a prévue en accord avec celle-ci.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

### CONVENTION

Entre les soussignés,  
M. le Docteur DURANDY, Maire de GUILLAUMES, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de Guillaumes en date du 28 Février 1976;

D'une part;

Et Madame OBINIO Geneviève épouse de M. Antoine COSTA.

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

1°) La Commune de GUILLAUMES loue à Madame COSTA l'appartement situé au premier étage de l'immeuble communal dénommé "Club-House" et comprenant 1 salle de séjour, 1 chambre, 1 cuisine, 1 salle deau, eau chaude et froide et 1 WC.

La locataire pourra occuper les lieux avec sa famille comme bon lui semble à défaut évidemment de toute sous-location et de tout autre usage que l'habitation.

2°) La durée de cette location est faite pour une durée de un an à partir du 1er avril 1976 et se renouvellera par tacite reconduction sauf à une des parties d'y mettre fin par un préavis adressé par lettre recommandée trois mois avant l'échéance.

3°) Le prix de cette location est faite à titre gracieux.

4°) La locataire s'engage à toutes les obligations dites "charges locatives" taxe mobilière, entretien du local loué etc...

5°) En contre-partie de cette location gracieuse, le locataire s'engage à gardiennier et à tenir en état de propreté l'immeuble communal dénommé "Le Club House", les tennis communaux, ainsi que le terrain du petit caravaning municipal situé Delà le Var (8 places).

6°) En outre, la locataire s'engage à accepter d'être nommée régisseur de recettes pour la location des deux tennis et la location des emplacements de caravaning.

7°) Compte-tenu du fait que les tennis communaux ainsi que le caravaning fonctionneront principalement durant la saison estivale, la locataire s'engage à ne pas prendre ses vacances durant cette période, sauf cas de force majeure.

### REGIE DE RECETTES POUR LES TENNIS

Le Conseil Municipal de GUILLAUMES,  
Vu le Code Municipal,

DECIDE :

Article 1er.- Il est institué auprès de la Commune de GUILLAUMES une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

La location des tennis communaux : 8 Frs de l'heure.

Article 2.- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 Frs.

Article 3.- Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées tous les mois et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par le suppléant.

Article 4.- Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du comptable.

Article 5.- Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.

Article 6.- Le Maire et le comptable de la Commune de GUILLAUMES sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

#### PARTICIPATION COMMUNALE A LA GESTION DE L'ECOLE DE VALBERG

Année 1975

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le décompte des frais de gestion de l'école de Valberg (éclairage, entretien, chauffage et ramonage) établi par la Commune de Péone dont le montant s'élève à la somme de 11.847,86 F.

En accord avec la Commune de Péone, la quote-part de GUILLAUMES s'élève pour l'année 1975, compte-tenu du nombre des élèves à 21,40% soit la somme de 2.535,44 F.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de payer le montant de 2.536,44 F en prélevant cette somme à l'article 669, dépenses imprévues du budget primitif 1976.

#### DENEIGEMENT A TITRE PRIVE à VALBERG -

4ème Trimestre 1974 et 4ème Trimestre 1975

Mr le Maire dépose devant le Conseil Municipal le rôle de dépenses dues par les particuliers pour le déneigement de l'accès à leur propriété à VALBERG, durant le 4ème trimestre 1974 et le 4ème trimestre 1975.

Ce rôle a été établi suivant le décompte des Ponts et Chaussées.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce rôle qui s'élève à la somme de 1.247,66 F et procéder à son recouvrement.

Le Conseil Municipal adopte.

#### TRAVAUX DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE A VILLEPLANE

DECOMPTE DEFINITIF

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les décomptes définitifs des travaux des 1er et 2ème Lots exécutés par les entreprises TONELLI et PRATICO, suite aux marchés de gré à gré du 12/11/1974 approuvés par M. le Préfet des Alpes Maritimes le 25/11/1974.

Ces décomptes font ressortir le montant total et définitif de la dépense à la somme de 76.563,33 F se décomposant comme suit :

- Montant du décompte des travaux du 1er lot (TONELLI).....	17.449,60
- Montant du décompte des travaux du 2ème lot (PRATICO).....	46.870,42
- Montant du relevé sur somme à valoir :	
. Travaux 1er lot (TONELLI) 421,09	
. Travaux 2ème lot (PRATICO) 6387,14	
. Facture Ponts et Chaussées .....	1.453,60
. Facture Ciais .....	396,00
. Honoraires .....	3.585,48
Total du relevé.....	<u>12.243,31</u>
TOTAL DEFINITIF DE LA DEPENSE : .....	<u>76.563,33</u>

Ce montant ne dépassant pas le montant du projet approuvé et financé par délibération du 12 Novembre 1974 approuvée par M. le Préfet le 25 Novembre 1974, le Maire propose au Conseil d'approuver les décomptes tels qu'ils sont présentés et de solliciter Mr le Préfet l'approbation de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte.

#### REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE DE VILLETALE

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le décompte des travaux effectués pour la réfection de la toiture de la Chapelle de Villetale.

Ce décompte s'élève à la somme de 14.112 Frs.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) approuve le décompte,

2°) sollicite le versement de la subvention départementale de 5.644 Frs allouée pour la Commission départementale dans sa séance du 3 Avril 1975.

En outre le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Curé de GUILLAUMES a fait un don de 2.500 Frs pour participer à la réfection de cette toiture et il exprime devant le Conseil Municipal ses sentiments de gratitude.

PATURAGE COMMUNAL DE VILLEPLANE :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le bail consenti à Monsieur DENOY pour les pâturages communaux de VILLEPLANE - saison 1976.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est d'accord pour un prix annuel de 1.100 F. (+ 10 %).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ledit bail.

-----  
TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE --

Aménagement des réseaux (2ème tranche) :

Ce projet dressé par le Cabinet COUMELONGUE a été retenu au programme 1976 du Ministère de l'Agriculture.

Le montant des travaux prévus s'élève à 175.000 F dont le financement est assuré de la façon suivante :

-subvention de l'Etat .....	70.000 F
-subvention du département .....	70.000 F
-emprunt communal .....	35.000 F

Le Maire est chargé de faire procéder dès que possible à l'adjudication des travaux étant assisté par Messieurs Raoul GRAILLE, René BAUDOIN et Jean-Pierre CHAMPOUSSIN.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité du Conseil ainsi que l'autorisation qui a été donnée au Maire de signer le contrat pour l'emprunt communal auprès de la Caisse d'Epargne de NICE.

## TRAVAUX COMMUNAUX

### AMENAGEMENT DE VILLAGE

Ce projet d'un montant de 145.000 frs dressé par le Cabinet Coumelon-gue sous la direction du Génie Rural, est en cours d'exécution. Rappelons qu'il a fait l'objet d'une adjudication publique le 17 juillet 1975 et ad-jugé à l'Entreprise PRATICO Pierre avec un rabais de 17%.

Il comportait trois rubriques de travaux, à savoir :

- 1°) évacuation des eaux des fontaines et lavoirs publics dans les réseaux d'eaux pluviales par des tuyaux de 150 mm, l'évacuation se faisant à tort dans le réseau d'assainissement, gênant le bon fonctionnement de la station d'épuration en raison de l'importance de ces évacuations et de leur température très faible. Cette phase de travaux a été réa-lisée fin 1975.
- 2°) Aménagement d'une place publique. Il s'agit du terrain acquis en par-tie à M. RANCUREL dans le quartier Delà le Var et appartenant en par-tie à la Commune, entre le jardin d'enfants et la propriété voisine. Les travaux sont actuellement sur le point d'être terminés, ils com-prennent l'aménagement d'une plate-forme avec fondation de chaussée et revêtement bitumeux, collecteur d'eaux pluviales, ainsi que la po-se d'une borne-fontaine. Cett e place sera réservée à l'usage de ca-ravaning en toute saison.
- 3°) Travaux complémentaires au jardin d'enfants.
  - a) construction d'un parapet sur le mur de soutènement côté nord, cet ouvrage est réalisé dans de bonnes conditions.
  - b) construction d'un mur de soutènement, pour la protection du jardin d'enfants contre les éboulis possibles du talus voisin. C'est aujourd'hui chose faite. De plus, des treillis métalliques ont été posés, sur les pentes de la brèche, prévenant ainsi la chute de pierres et l'aggravation des dégâts à la parcelle supérieure.
  - c) construction d'une fontaine publique en maçonnerie ; cet ouvrage est en cours de construction selon le modèle existant devant la Chapelle de Buyei.

La pose de quelques bancs et d'un portique complètera l'équipe-ment de ce jardin. Ajoutons d'autre-part que le programme d'élec-trification rurale de ce quartier permettra la pose de quelques postes d'éclairage.

Seront également inclus dans ce programme de travaux, plusieurs amélio-rations mineures, telles l'aménagement de l'entrée du foyer des jeunes dans le bâtiment de la poste.

## EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE à VILLEPLANE

Ces travaux d'un montant de 27.000 frs sont actuellement terminés par l'Entreprise PONS Ernest de Guillaumes, financés par le plan de relance économique, ils comprenaient la pose de 200 mètres de canalisations d'eau potable le long du C D 88 de Villeplane, ainsi que la pose de branchements particuliers pour les habitations riveraines.

## COUVERTURE DE LA CHAPELLE DE VILLETALE

Ces travaux confiés à l'entreprise LAUGIER Jean-Louis de Guillaumes, sont actuellement terminés en ce qui concerne la charpente et la pose des bardeaux de mélèzes qui ont remplacé les vieilles toles rouillées. Il reste à ragréer quelques parties des murs, ce travail sera exécuté par les employés communaux, une fois les matériaux approvisionnés.

## OUVERTURE DU CHEMIN DES POINTS - 1ère TRANCHE

Ces travaux d'un montant de 80.000 frs qui avaient fait l'objet d'une adjudication le 12 septembre 1975 et remis à l'entreprise DAUMAS de St Isidore qui avait consenti un rabais de 10 %, sont actuellement en cours et bien avancés, exécutés sous la direction du Génie Rural, ils comprennent l'ouverture d'une voie de 3 m 50 de large sur une longueur de 530 mètres.

Après la réalisation de cette première tranche, il faudra attendre l'inscription de nouveaux crédits, d'un montant au moins équivalent pour atteindre définitivement le hameau des Points qui comme on le sait, se trouve sensiblement à la limite des Communes de Guillaumes et Péone. Le chemin a son origine sur le C D 29 à 3 kilomètres de Guillaumes.

R.G.

CHEMIN DEPARTEMENTAL 28 - PROTECTION DU COL DE VASSON

Le Maire de GUILLAUMES a reçu la lettre suivante du Conseiller Général Monsieur Charles GINESY :

"Monsieur le Maire,

"La situation du Col de Vasson à cause de son ravinement m'a paru "particulièrement préoccupante.

"Afin d'éviter à brève échéance une coupure du C.D. 28 entre "GUILLAUMES et VALBERG, j'ai saisi l'Office National des Forêts de cette "question ainsi que Monsieur le Préfet en sollicitant une réunion de "travail sur place avec les représentants de la Direction Départementale "de l'Equipement.

"Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée, "et dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression "de mes sentiments distingués.

Le Conseiller Général Maire  
Signé : Ch. GINESY

En réponse, le Docteur DURANDY, Maire de GUILLAUMES a écrit la lettre suivante :

" Monsieur le Conseiller Général,

"J'ai bien reçu votre lettre du 28 avril relative à la situation "des terrains situés au col de Vasson, qui en raison du ravinement ris- "quent d'altérer l'infrastructure du C.D. 28.

"Je partage entièrement votre point de vue et je vous signale que "par délibération du 4/2/1968, le Conseil Municipal avait déjà demandé le e "concours du Fonds Forestier National et du Département pour reboiser "quartier de Vasson en vue de la protection de la Route Guillaumes- "Valberg (C.D. 28).

"A la suite de cette délibération, une visite sur place avait eu "lieu en présence de Monsieur OLLIE, Ingénieur T.P.E. à Guillaumes, et "une subvention de l'Etat au titre de la restauration des terrains en "montagne avait été envisagée. La Commune avait accepté d'avance de fai- "re face à sa quote-part.

"Par la suite cette affaire a été oubliée peut-être en raison du "fait qu'il avait été prévu de modifier le tracé du C.D. 28 au niveau "du Col de Vasson en vue de réduire le pourcentage de la pente d'accès.

"Ceci dit, je suis entièrement de votre avis pour reprendre cette "affaire, avec une visite sur place comprenant les représentants de "l'Equipement.

"Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Général et Cher Collègue, "l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Maire,  
Signé : DURANDY.

## LA TELEVISION DANS LE CANTON DE GUILLAUMES

Le Syndicat Intercommunal s'est réuni le 24 avril sous la présidence de Monsieur Charles GINESY.

La plupart des Maires du canton étaient présents.

Le Président a informé l'Assemblée que le Département avait décidé de porter son effort pour le moment uniquement sur la première et deuxième chaîne à l'exclusion de la troisième. Cette mesure étant principalement motivée par le désir de servir en priorité les zones qui, jusqu'ici ne bénéficient pas de la desserte en première et deuxième chaînes.

En outre, le Président a rappelé que le 22 mars 1975, le Syndicat avait approuvé un programme important pour la desserte complémentaire des quartiers du Touron à Beuil, de la Ribière à Guillaumes et des Selves à Sauze.

Ce programme nécessitait à l'époque une dépense de 270.000 frs financée par une subvention du département de 75% et un emprunt auprès de la Caisse Agricole de 67.500 frs. Malheureusement, il fut impossible de procéder à l'exécution des travaux en raison de l'insuffisance de l'étude technique qui cependant avait été faite en accord avec les services de l'O.R.T.F.

Ce retard est évidemment très préjudiciable car il entraînera certainement une participation financière plus importante aussi bien en ce qui concerne la subvention du département que dans le montant de la quote-part intercommunale.

Monsieur Charles GINESY a fait part énergiquement de son mécontentement aux responsables locaux et régionaux de l'O.R.T.F et il faut espérer qu'en définitive, le Syndicat Intercommunal sera en mesure de donner satisfaction à la population intéressée des trois quartiers en question dans un délai qui, nous l'espérons, ne sera pas trop long. Il est le désir de l'unanimité des membres du Syndicat Intercommunal.

=====

## AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE NAMSOS (NORVEGE)

=====

Le 4 avril, a eu lieu à Guillaumes, une belle cérémonie organisée par l'Amicale des Anciens de Namsos dont la section dans les Alpes-Maritimes est présidée par Monsieur TRAVACCA.

Cette cérémonie a eu lieu dans la salle des fêtes communale et elle avait pour but essentiel de reconnaître parmi les adhérents de cette Association, les Anciens Combattants de Norvège, originaires du Canton de GUILLAUMES : M.M. Raoul GRAILLE ( 4<sup>o</sup> régiment de Génie) Norbert TROUCHE (53<sup>o</sup> B C A ) Paul BAUDIN (53<sup>o</sup> B C A) Julien LEOPOLD (53<sup>o</sup> B C A). A ces quatre anciens combattants s'était joint Monsieur Joseph IPERT de Mouans-Sartoux appartenant lui aussi au 53<sup>o</sup> B C A.

L'assistance était nombreuse. On notait particulièrement, MM. Charles GINESY, Louis RICHERME, Maurice DURANDY, M. TRAVERSINI, Adjoint au Maire de Mouans-Sartoux, Monsieur Daniel MORFIN, Président National des Anciens de Namsos.

Les Associations des Anciens Combattants de GUILLAUMES, PEONE et DALUIS étaient représentées et avaient tenu à déployer leur drapeau.

La salle était particulièrement bien décorée. On remarquait essentiellement en grandes lettres une bienvenue aux Anciens du Corps Expéditionnaire Français en Scandinavie tandis que les murs étaient couverts par les écussons des bataillons et régiments engagés dans ce Corps et tels qu'ils étaient au moment du Combat.

Le Maire de Guillaumes a salué et souhaité la bienvenue aux autorités et aux Anciens Combattants présents. Monsieur Charles GINESY, dans une intéressante allocution a refait l'historique de cette expédition militaire qui est encore mal connue de la population et où pourtant l'Armée Française a remporté la bataille de Narvick.

Enfin, MM. MORFIN et TRAVACCA, après s'être adressés à leurs camarades, ont remis aux cinq récipiendaires présents, au nom du Roi de Norvège, la Médaille commémorative des combats du printemps 1940 en Norvège, en répétant successivement : "La Norvège te remercie pour la part que tu a's prise à sa libération".

La cérémonie s'est terminée par un apéritif offert par la Municipalité et par le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

La plupart des assistants et des assistantes se sont retrouvés ensuite dans un repas amical à l'hôtel "LE RELAIS".

## LA FANFARE DU 22° B C A à GUILLAUMES

Dans le cadre d'une nouvelle structuration du contingent alpin, le 22° B C A vient d'être dissous.

C'est la raison pour laquelle le Lieutenant Colonel VOUILLEMIN qui commandait cette unité et le Capitaine PATRONE, Directeur du centre de haute montagne de BEUIL, à la demande de Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général, ont accepté qu'une cérémonie d'adieu ait lieu à Guillaumes.

Malgré le mauvais temps, une fanfare importante comprenant des éléments des 22° B C A, du 11° B C A de Barcelonnette et du 159 RIA de Briançon ont défilé Place de Provence à Guillaumes.

Ensuite, le nombreux public et les participants ont été réunis dans la salle des fêtes communale où l'bienvenue fut prononcée par Mr Raoul GRAILLE, Adjoint au Maire remplaçant celui-ci. Monsieur LUCARINI Adjoint de Valberg, représentant Monsieur Charles GINESY, prenait ensuite la parole.

On remarquait dans l'assistance qui était très nombreuse la présence de Monsieur ARNAUD, Maire de Villeneuve d'Entraunes, Monsieur GILLOUX, Adjoint au Maire d'Entraunes, Monsieur Pierre PRATICO représentant le Maire de Daluis etc..etc..

Malgré la tristesse de cette décision qui ne permettra plus à la population de voir participer le 22° B C A à certaines de nos cérémonies publiques, l'espoir existe cependant de conserver à Beuil un centre de haute montagne qui continuera les bonnes traditions conservées jusqu'ici par ce centre.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

## LA FETE DE Ste JEANNE D'ARC à BOUCHANIERES

Comme les années précédentes, la fête de Ste Jeanne d'Arc a été commémorée à BOUCHANIERES au milieu d'une belle affluence.

La fête avait commencé le samedi soir, 8 Mai, par une belle animation par les "JYM'S" Orchestre réputé.

Le lendemain la messe a été célébrée dans la vieille chapelle par Monsieur le Curé PROCACCI. Ensuite la procession a eu lieu à l'oratoire avec bénédiction des campagnes.

Par suite du mauvais temps le concours de boules qui n'avait pu avoir lieu a été reporté le dimanche 15, réunissant de nombreux joueurs.

19 doublettes se sont affrontées. Le premier prix a été remporté par l'équipe : René BAUDOIN et Patrick MAUNIER, tandis que le second prix a été remporté par Messieurs Pierrot PRATICO et DAVID Henri.

Toutes nos félicitations aux organisateurs.

## EQUIPEMENT

Nous sommes heureux de constater que cette année le col de la Cayolle a été ouvert le 5 mai en avance sur les autres années puisque l'année précédente la traversée du col n'a été possible qu'à partir du 23 Mai.

De même, c'est avec plaisir que nous avons constaté la mise en place d'une petite aire d'accueil pour pique-nique dans les Gorges de Daluis aménagée sur l'emplacement de l'ancienne gare de la Saussette.

Cette aire d'accueil surplombant le Var et bordée d'un parapet en pierres dispose d'un petit point d'eau, de deux tables avec bancs latéraux en bois.

Une plantation d'érables permettra éventuellement de donner de l'ombre aux touristes qui s'y arrêteront.

D'après nos informations, cette aire a été faite par l'Equipement à titre d'essai, mais en cas de réussite, ce qui est presque certain, un programme plus important sera mis en train dès les prochaines années.

Nous nous félicitons vivement de ces initiatives et nous adressons nos félicitations au service de l'Equipement de GUILLAUMES.

## LE SERVICE DE TRANSPORTS DE BOUCHANIERES.

Monsieur Mario RICCI qui a assuré ce service depuis de nombreuses années a demandé à être relevé de ses fonctions pour pouvoir prendre sa retraite.

Il convient de signaler ce départ pour adresser à Monsieur RICCI nos remerciements de la part des populations intéressées qui ont bénéficié jusqu'ici d'un service de transport effectué avec conscience.

Actuellement, le service en question est assuré par Monsieur Elie ROUBIN et à ce sujet, le Maire de Guillaumes vient d'adresser la lettre suivante à Monsieur le Directeur de l'Equipement :

" Monsieur le Directeur,

Le Service de Transports Guillaumes, Châteauneuf d'Entraunes, et Sauze, subventionné par le Département des Alpes-Maritimes est donc actuellement assuré par Monsieur Elie ROUBIN, en vertu de l'autorisation que vous lui avez accordée. Celle-ci en attente de la décision que prendra le Comité Technique Départemental des Transports lors de sa prochaine réunion.

Comme vous le savez, ce service comporte en plus une navette régulièrement autorisée Guillaumes- Bouchanières, qui bénéficie d'une subvention de la commune de Guillaumes.

C'est pourquoi, je tiens à préciser le désir de cette commune de voir continuer le service tel qu'il a été assuré jusqu'ici par Monsieur Mario RICCI, et de plus, le choix que vous avez fait en la personne de Monsieur Elie ROUBIN, choix que j'approuve ne peut que faciliter le maintien de la desserte de Bouchanières puisque celui-ci est un habitant de ce hameau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée. "

## VOLS à l'EGLISE D AMEN

Un fait divers qui ne manque pas d'intérêt.

Ayant été informés par plusieurs témoins de passage qui se trouvaient sur la route, à la hauteur du blokaus que trois individus descendaient le chemin du Bancheron en portant une grosse malle et après s'être assurés qu'il ne s'agissait pas de propriétaires des quartiers desservis par ce chemin, le Maire et Monsieur Fernand LIONS ont pris la décision d'effectuer une visite jusqu'à Amen.

Cette visite eut lieu le lundi 10 Mai. Elle fut faite par Messieurs Fernand LIONS et l'Abbé PROCACCI qui en arrivant à Amen constatèrent la disparition des deux cloches de l'église.

Aussitôt, une plainte fut déposée à la Gendarmerie qui grâce à la connaissance du numéro de la voiture relevé par un témoin, les voleurs furent vite démasqués.

Il s'agit d'un petit groupe résidant dans la région d'Antibes appartenant plus ou moins au milieu du basket-ball. Le groupe fournissait l'achalandage de quelques antiquaires brocanteurs. L'un des voleurs a même été parait-il qualifié comme joueur international de basket. Une cloche a été retrouvée à Antibes et se trouve actuellement à Guillaumes. Au cours d'un interrogatoire habile, les malfaiteurs ont du avouer qu'il n'en était pas à leur coup d'essai et qu'en particulier, ils avaient déjà opéré à Amen le 1er mai dernier. On a ainsi appris qu'une des cloches déposées avait été cachée à proximité de l'église où d'ailleurs elle a été retrouvée. De même, il a été possible de reprendre deux tables en noyer ainsi qu'un coffre de la même espèce appartenant à Monsieur Fernand LIONS.

Il est à noter que le nettoyage, l'astiquage de ces objets ainsi que leur commercialisation étaient déjà en cours.

En pratique, que faut-il retenir de ce fait divers banal mais malheureusement trop souvent répété depuis quelques récentes années ?

En dehors de tout jugement d'ordre moral sur le vol lui-même, c'est que les malfaiteurs n'hésitent pas à opérer en plein jour et que les difficultés de transport ne constituent pas une dissuasion efficace. C'est que l'action de la gendarmerie peut-être grandement facilitée quand elle est opérée dans un milieu favorable, coopératif et ayant conservé un sens ~~physique~~ <sup>envers</sup> nécessaire à toute société.

En fait, pour le Conseil Municipal, se pose le problème de la mise en sécurité des objets culturels lorsqu'ils ne sont pas déposés dans un bâtiment situé à proximité d'habitations.

## PROJET D'UN PARC NATIONAL DANS LA HAUTE VALLEE DU VAR

Nous avons reçu le communiqué suivant que nous a adressé Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'ENTRAUNES.

Nous le publions bien volontiers étant certains qu'il intéressera beaucoup nos lecteurs.

"Le projet d'extension du Parc National du MERCANTOUR à la Haute Vallée du Var,

Oui ... mais...

-----  
L'intérêt légitime que la Haute Vallée du Var (élus et populations) porte à ce problème important a motivé les réunions d'informations et de discussions ci-après qui se sont tenues à la Mairie de GUILLAUMES :

-le 28 novembre 1975, en présence de M. COSTA, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes Maritimes.

de M. FLORENT, Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, chargé de mission.

de M. Charles GINESY, Président de la Commission départementale, Conseiller Général du Canton de GUILLAUMES

des Maires et Adjointes des Communes du Canton.

des Présidents des Sociétés de Chasse.

-le 13 décembre 1975

-le 10 janvier 1976

-le 21 janvier 1976 (assistait à cette réunion M. JABOULET, Président de la Fédération Départementale des Sociétés de Chasse des Alpes Maritimes).

Deux réunions se sont également tenues à la Mairie d'ENTRAUNES:

-le 27 décembre 1975 avec les membres de la Société de Chasse d'Entraunes.

-le 31 janvier 1976 avec le Conseil Municipal, le Maire M. FLORENT, chargé de mission; M. Charles GINESY, Conseiller Général; M. ANTONIAZZI, Président de la Société de Chasse ; M. BLANC Marius, Vice-Président; M. CAUBET, trésorier.

Le 13 décembre 1975, le Maire d'Entraunes, M. Marcel PAYAN, compte tenu des doléances de ses collègues, Maires et adjoints des communes du Canton, des habitants (agriculteurs-éleveurs-artisans-commerçants-hôteliers), des chasseurs, des non chasseurs, des protecteurs de la nature, faisaient part à l'Assemblée du projet du protocole d'accord qu'il avait élaboré et auquel devraient se rallier tous les gens de "bonne volonté", soucieux de l'intérêt général, c'est-à-dire les promoteurs du Parc National et les populations concernées.

Ci-après ce projet de protocole que nous avons le plaisir de porter à la connaissance des fidèles lecteurs de la "Tribune de Guillaumes"

PROTOCOLE RELATIF AU PROJET DU PARC NATIONAL  
DU MERCANTOUR

1- Il est à noter que la Commune d'Entraunes, dès 1967, a joué le rôle de précurseur en ce qui concerne la protection de la Nature, de la Flore et de la Faune, puisque par bail à loyer de 99 années, à titre gracieux, elle a mis à la disposition de l'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes Maritimes, au hameau d'Esteng, sur proposition du Maire actuel, M. Marcel PAYAN, un terrain communal de 4ha56a15ca destiné à l'aménagement progressif d'un jardin alpin.

2- La municipalité et la Population de la Commune d'Entraunes (7861ha dont 2387 ha à la Commune et 3688 ha à l'Etat), sans contrepartie, ont été sacrifiés par le veto opposé à leur projet d'implantation d'une station de sports d'hiver à Sanguinières, bien qu'un promoteur ait pris à sa charge les études de ce projet pratiquement terminées et s'engageait de plus à assurer le financement de l'opération .

Des autochtones qui connaissent bien leurs problèmes ont dû s'employer à annihiler des affirmations calomnieuses et mensongères, il n'était pas du tout question de raser la forêt des Sanguinières, mais bien au contraire de la conserver et même de la multiplier, car la forêt est un des facteurs importants du tourisme d'été, qui, en sus des sports d'hiver, assure la rentabilité des investissements.

3- Notre Commune est, cette fois, sollicitée pour donner son accord à l'extension du Parc National du MERCANTOUR, elle semble la plus touchée par ce projet parmi les Communes de notre Canton. Compte tenu de la superficie importante des terrains du territoire de notre Commune appartenant à l'Etat qui, par définition, sont déjà "Réserves de Chasse", la Commune d'Entraunes et les particuliers ne peuvent aliéner leur "droit de chasse"; droit ancestral des populations montagnardes.

4- A titre de conciliation, une Convention pourra être convenue entre la Direction de la Réserve de Chasse du MERCANTOUR, la Direction du Parc National du MERCANTOUR et la Commune d'ENTRAUNES, préservant l'avenir économique, touristique et sportif de celle-ci :

a) maintien de la R D 2202 (Ex-N.202), route des Grandes Alpes, voie directe touristique NICE-BRIANCON-GENEVE- sinon ENTRAUNES sera un "cul-de-sac" et le Parc sera voué à l'isolement et deviendra un "Parc à Chamois", d'aucun intérêt pour les populations autochtones.

b) déterminer la possibilité d'exploiter certaines pistes skiables incluses dans le territoire de Sanguinières et des Garrets.

c) tenir compte que le nombre de touristes visiteurs du futur Parc National au cours de l'année sera sensiblement inférieur au nombre de skieurs reçus pendant un week-end à Valberg ou Auron ou Isola 2000-

d) des élus et des représentants de la Commune d'Entraunes feront partie du Conseil d'Administration du Parc.

e) les personnels spécialisés, les personnels subalternes du Parc seront recrutés dans la Commune d'Entraunes ou dans les Communes du Canton ; les crédits alloués au Parc National par l'Etat assureront, s'il y a lieu, la formation et la qualification professionnelle des candidats dans les mêmes conditions matérielles et financières que ceux qui suivent les cours des Centres de Formation technique accélérée (ministère du travail).

f) Comme par le passé, les troupeaux d'ovins et de bovins continueront à pâturer dans les prairies ou montagnes qui sont louées à leurs propriétaires (transhumants inclus).

g) la Société de chasse d'Entraunes, compte tenu des terrains communaux qui lui sont loués et qui seront éventuellement cédés au Parc National du Mercantour, demande en échange le droit de chasser dans des parcelles déterminées appartenant à l'Etat (O.N.F.) : rive droite du Var, rive droite du Bourdoux, la Baumette, Lou Raï, le Garetton. L'offre des Sociétés de chasse voisines d'aller chasser dans leur territoire est fort favorable, mais ne sera-telle pas la source de contestations ? et peut-elle faire renoncer aux Entraunois le droit de chasser dans des lieux déterminés de leur Commune, et de pratiquer un loisir sain et noble, pendant deux mois (en raison de la neige) à proximité de leur domicile. Compte tenu de ces réserves qui expriment les volontés mesurées et réfléchies de la municipalité et des populations de la Commune d'Entraunes, la réalisation du Parc National du Mercantour doit pouvoir offrir un attrait supplémentaire aux beautés naturelles de notre terroir.

Le 13 Décembre 1975.

Le Maire : signé M. PAYAN.

---oooOooo---

## D E F E N S E   D E   L A   N A T U R E

Le 8 mai, à l'initiative du Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement a eu lieu une réunion à Guillaumes qui groupait les différentes personnalités suivantes :

Madame Madeleine CHAPON, professeur retraité, conseillère Municipale  
d'Entraunes

Messieurs :

Robert BARBIERI, Commerçant à Guillaumes.

Charles, Georges BATAILLE, exploitant agricole à Marseille

Henri BERNARD, Maître Assistant au Palais Lascaris à Nice.

Robert CAZILHAC, Eleveur à Vinon.

Roger CHAPON, Professeur en retraite.

Gilbert LAUGIER, Adjoint au Maire de Puget-Théniers.

Jean-Marie LAURENTI, Professeur de Tourisme, Expert scientifique du Touris-  
me.

Robert MATHERON, Ingénieur en retraite.

Jean MICHEL, Eleveur à Gréoux les Bains.

Valentin PROCACCI, curé à Guillaumes.

Raoul REVELLI, Commissaire au Tourisme, chargé des Relations Publiques  
pour les Chemins de Fer de Provence.

Noël PERNA, Président Départemental du G.A.D S E S C A, Vice-Président  
de l'Union R.V.N.

Ces personnalités reçues par le Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes, après un échange de vues sur les questions pouvant intéresser la Haute Vallée du Var et le Haut-Pays Niçois dans son ensemble ont décidé de constituer une Association qui pour le moment n'est que provisoire ceci pour permettre à toutes les personnes que ces problèmes intéressent de pouvoir exprimer leur point de vue et participer ultérieurement aux actions à entreprendre.

Cette association provisoire a choisi comme Président

Monsieur Jean-Marie LAURENTI et comme Secrétaire Général, Monsieur Raoul REVELLI tandis que Monsieur l'Abbé PROCACCI, était chargé des questions de trésorerie.

Toutes les personnes désireuses d'avoir des renseignements ou de participer à une action de défense de la nature et des sites et de promotion des activités montagnardes peuvent s'adresser aux membres du bureau provisoire :

MM Noël PERNA, Résidence Nice-Plage Cap 3000 06700 ST LAURENT DU VAR

LAURENTI 3 avenue des Arènes Nice

Raoul REVELLI, Chemins de Fer de la Provence NICE

Abbé PROCACCI, Guillaumes .

ENVIRONNEMENT

# FLEURS DES ALPES



## LES VERTUS DES PLANTES MEDICINALES - "Les Cahiers de ma Grand'Mère"

LES BOURGEONS DE PIN ET DE SAPIN.— Les bourgeons de pin et de sapin sont bien connus de tous pour leurs propriétés balsamiques et pectorales. Ils proviennent des sapins de nos régions (*Abies pectinata*) et du pin sylvestre (*Pinus sivestrus*) de la famille des conifères. Ils tirent leurs vertus des mêmes principes, une résine qui fournit par la distillation l'essence de térébenthine et une substance se rapprochant des phénols : le maltol.

De tout temps, la résine du pin et du sapin a été considérée comme un remède très efficace dans les affections pulmonaires. La cueillette des bourgeons se fait en février, mars, on les utilise en décoction (on jette les bourgeons dans l'eau bouillante et on les laisse bouillir plus ou moins longtemps selon le résultat à obtenir), à raison de 20 à 25 grammes par litre d'eau, après les avoir ébouillantés afin de les laver. Ils s'emploient également dans le catarrhe de la vessie.

LE COQUELICOT.— Jolie plante des moissons, à fleurs écarlates, le coquelicot ou Pavot sauvage, de la famille des Papavéracées est trop connu de tous, pour que nous en fassions une description détaillée.

Il pousse dans les terrains calcaires et il est considéré comme une "mauvaise herbe" des champs cultivés. La plante qui fleurit en été et jusqu'à la fin octobre, est alimentaire quand elle est jeune.

Les fleurs contiennent un alcaloïde : "la Rhoéadine", qui est un calmant légèrement toxique, surtout chez les jeunes enfants ; c'est en même temps un somnifère pouvant remplacer des narcotiques dangereux.

On les utilise aussi dans les maux de gorge. La dose normale est de 15 grammes par demi-litre d'eau bouillante, laisser ensuite infuser 15 minutes. Le coquelicot entre dans la composition des fleurs pectorales.

LE LIERRE TERRESTRE.— Cette gracieuse plante de la famille des labiées, au nom si poétique (*Glechoma hederacéa*) se trouve un peu partout dans les haies et les fossés des routes ; elle est facilement reconnaissable à ses petites feuilles en forme de coeur ou de rein et crénelées, et à ses jolies petites fleurs violettes. On l'appelle vulgairement Herbe de Saint-Jean, ou Herbe du Bonhomme, couronné de Terre et on la voit fleurir en avril, mai.

Le lierre terrestre contient une huile volatile et une matière résineuse amère.

On emploie la plante fleurie en infusions à 30 pour 1000, mais il serait préférable d'utiliser le suc de la plante fraîche, soit en nature (30 à 50 grammes) soit sous forme de sirop, moitié suc et moitié sucre, à la dose de 40 à 80 grammes par jour. Il ne faut pas confondre cette plante avec le lierre grimpant qui croît le long des arbres et des murs et qui a des propriétés excitantes et détersives.

LA VIOLETTE - Cette jolie plante, très répandue en France dans les bois, les haies, et les prés, et qui pousse dans tous les terrains est bien connue de tous. C'est la violette odorante (*viola odorata*) de la famille des Violariées, qui est la plus estimée au point de vue médical. Sa culture est très développée dans le sud-est de la France qui l'utilise pour les besoins de la parfumerie, et aux environs de Toulouse où on la cultive pour le bouquet et la parfumerie.

LA CAMOMILLE - La camomille a depuis longtemps déjà conquis les faveurs du public. M. de TALLEYRAND ne terminait jamais un de ses repas sans prendre sa tasse d'infusion de camomille. On boit l'infusion de camomille même dans les cafés. La camomille romaine (*Anthemis nobilis*) est une herbe vivace, commune, à fleurs blanches plus ou moins jaunâtres au centre qui exhale une odeur agréable et très aromatique, toutes ses parties ont une saveur amère.

La fleur de camomille contient de l'huile et aussi, suivant certains auteurs, un peu de strychnine ?!... Elle convient à merveille aux ralentis de la digestion. Elle est stimulante et antispasmodique. Elle exerce sur la muqueuse gastrique une action favorable qui abrège le séjour des aliments dans l'estomac. Le mode d'emploi de la camomille est de 4 à 10 grammes de fleurs pour un litre d'eau. Cette tisane s'emploie pour combattre les faiblesses d'estomac, les coliques, le scorbut, la goutte.

La camomille entre dans la composition d'un remède populaire employé en friction contre les douleurs : c'est l'huile de camomille camphrée qui se prépare de la façon suivante :

Fleurs de camomille sèche .....	60 grammes
Camphre .....	60 grammes
Huile d'olive .....	940 grammes

On fait macérer pendant deux heures, au bain-marie, la camomille avec 500 grammes d'huile, on exprime et on filtre. D'un autre côté on broie le camphre dans un peu d'éther et on le dissout dans l'huile. Mélangez les deux produits obtenus.

LE THYM et le SERPOLET - Le thym (*thymus vulgaris*) et le Serpolet (*Thymus serpyllium*) de la famille des Labiées se trouvent sur les collines, surtout du midi de la France. Ils contiennent du tannin, un principe amer et une essence formée de deux phénols, le thymol et le carvacrol. Ces deux plantes sont identiques dans leur composition et dans leurs effets. Elles sont antiseptiques et antispasmodiques et s'emploient dans les affections de l'estomac et de l'appareil respiratoire.

L'essence de thym et de serpolet sert à parfumer les bains et active en même temps les fonctions cutanées des rhumatisants : on la mêle à l'eau du bain, dissoute dans l'alcool ou incorporée à

des cristaux de soude :

Essence de thym ou de serpolet .....	2 grammes
Essence d'origan .....	1 gramme
- de romarin .....	2 grammes
- de lavande .....	1 gramme
Sou -carbonate de Soude .....	350 grammes

Pour un bain.

LE GENET - Le grand Genêt ou Genêt à balai, Genettre, Genettier (*Sarothamnus scoprius*) est une légumineuse papillonacée qui croît spontanément dans les terrains incultes, les clairières des bois, les friches, les landes où il atteint parfois deux mètres de hauteur. Les principes du genêt sont un alcaloïde, la spartéine ; une matière colorante jaune, la scoparine et des matières résinoïdes mal définies.

Il possède une action cardéo-tonique assez faible et une action diurétique importante. Employé dans les affections du foie, il est utile pour décongestionner cet organe par la double action qu'il exerce sur le coeur et les reins qui marchent de pair avec le foie.

On doit utiliser les fleurs avant qu'elles ne soient entièrement épanouies, car celles qui sont sur le point de se transformer en gousses peuvent occasionner des troubles gastriques. Les fleurs du genêt à balai ont le style enroulé et un calice bi-labié. On les emploie en infusion à 25 pour 1000 (2 à 4 tasses par jour). Les branches servent à fabriquer des balais et ses graines sont recherchées par les volailles.

Marius REBUFFO

Extrait de "VOTRE SANTE" -Editions S.D.T.

---



Suite de la publication de "La Vie à GUILLAUMES pendant la Révolution et l'Empire" (Thèse de doctorat d'Etat en Droit de Mademoiselle Blandine MAUREL).

-ooOoo-

## DE LA REUNION DE LA PROVENCE à la FRANCE JUSQU'EN 1760

Une assemblée des Etats de Provence réunie à Aix le 15 Janvier 1482 recevait Louis XI Comte de Provence et adoptait ensuite, en 53 chapitres et 12 requêtes, ce qu'on peut considérer comme une véritable constitution provençale, et son union à la France sur un pied d'égalité. Son autonomie administrative était respectée, tous ses privilèges confirmés et même largement augmentés. Guillaume fit l'objet de la part de Louis XI de larges exemptions de redevances destinées à compenser les pertes occasionnées par les guerres et les brigandages.

A la mort de Louis XI, en 1483, Charles VIII lui succéda et confirma aussitôt Guillaume dans tous ses privilèges et exemptions. Satisfait de la loyauté de ses habitants, il leur accorda même une aide financière pour faciliter la restauration de leurs maisons. Avant de mourir en 1498, il donna aux consuls de la ville, le 20 juin 1492, l'autorisation de la circulation des grains en franchise et cet acte devait entraîner une augmentation sensible des affaires traitées à Guillaume. En outre, avec l'aide des Etats de Provence, il fit relever les vieux remparts qui furent prolongés jusqu'à la citadelle.

En 1500, Louis XII, nouveau Roi de France et Comte de Provence, renouvela les franchises de Guillaume et les étendit à toutes les foires. En 1503, il affranchit les "maisons et places de tous cens, impôts et services". A la mort de ce monarque, en 1515, son cousin François 1er. lui succéda et, par lettre patente du 3 janvier 1518, il confirma Guillaume dans tous ses privilèges antérieurs et permit "aux manants de Guillaume" de nommer un châtelain choisi parmi les habitants pour assurer la conservation du château. Guillaume conservait toujours sa viguerie et plusieurs de ses habitants furent viguiers, comme Honoré Durand, mais une décision de François 1er. créant en 1541 un baillage à Annot et nommant un juge royal à Entrevaux, lui enleva une dizaine de communes. Son importance ainsi diminuée provoqua le mécontentement des Guillaumoises.

Par son édit de Joinville de 1535, François 1er. avait mis fin à l'union de la Provence à la France constatée par Louis XI en 1482, et la Provence fut intégrée au Royaume. Les protestations, quoique vives, ne modifièrent pas cette nouvelle situation. Le bouleversement que connut Guillaume en 1541 fut donc la conséquence de la réorganisation administrative qui suivit l'Edit de Joinville.

La situation de Guillaume fut maintenue par les Rois Henri II et François II en 1551 et 1559 avec tous les anciens privilèges. Henri II lui accorda notamment deux foires annuelles plus un marché le samedi.

Guillaume recueillait alors de ses foires franches de gros avantages et tirait des revenus substantiels du passage sur son territoire des troupeaux transhumants venant de Saint-Martin de Crau, Berre, Aubagne, etc..., dont les bergers devaient lui verser un droit de pulvérisation. En juin 1547 il fut dénombré 128 trenteniers de brebis et 48 d'agneaux. Guillaume percevait aussi un droit de passage sur le sel dont la consommation était importante dans cette région d'élevage. Pour passer à Guillaume leur sel pris à Nice, Entraunes et Villeneuve payaient 16 livres et 10 sols.

En outre, le vin étant à Guillaume, qui en produisait une quantité assez importante de qualité moyenne par ses vignes cultivées jusqu'à 1200 m. d'altitude, l'objet d'un important commerce, François 1er. avait concédé à la ville le droit d'installer un office de "courtier" et "commissionnaire en vins" auquel fut ajouté au 17ème siècle celui des "eaux de vie et liqueurs". La ville payait au Roi un droit proportionnel aux sommes encaissées.

Le vin était fort en honneur à Guillaume puisqu'on prévoyait pour les veuves, en sus de leur pension alimentaire, un litre de vin par jour les années de bonne récolte.

Chaque année, le lundi de Pentecôte, le Conseil de ville était élu par les hommes les plus distingués et les plus actifs de Guillaume; deux à quatre consuls le dirigeaient et il administrait la commune et députait des délégués aux Etats de Provence. Il fixait les prix du pain, du vin, de la viande et des journées de travail.

La dîme était payée à Guillaume par la 22ème gerbe, soit la 22ème partie de grains, et par le dixième environ des agneaux existant le trois mai de chaque année.

Au 18ème siècle la dîme fut acquittée par la commune selon un prix forfaitaire de 1350 L.

Si la deuxième moitié du 16ème siècle fut marquée par une succession rapide de Rois : Henri II, François II, Charles IX, Henri III, qui donna lieu à divers troubles, tout le siècle fut dominé par les guerres étrangères et les guerres de religion. En 1543, pendant la guerre contre Charles-Quint, le château et la ville de Guillaume furent le théâtre d'opérations militaires désastreuses pour les habitants. Vers 1562, puis en 1590, les guerres de religion y eurent aussi des répercussions sanglantes en raison du rôle joué par le Duc de Savoie. La place forte fut renforcée par le Roi et plusieurs fois la ville alla au secours de Colmars.

En juillet 1562, 4.000 Huguenots étaient près de Barcelonnette et allaient passer la Cayolle et M. de Sommerive envoyait encore des renforts à Guillaume. En 1574 les protestants de Monsieur de l'Isle brûlaient Annot. Guillaume participa alors à de violents combats dans le Val d'Entraunes et près de Beuil.

Les destructions de récoltes, pillages et les charges financières dues au renforcement permanent de la garnison, rendirent très cruelle la vie des Guillaumoises. La peste de Nice en 1580 y demeura cependant inconnue, sinon pour alimenter les conversations.

Sous Henri IV, après 1596, le calme revint. Au temps de Louis X<sup>e</sup> XIII des troubles eurent lieu en Provence vers 1630, provoqués par l'Edit des Elus, de Richelieu, puis en 1647 par l'Edit de Fontainebleau. # Guillaumes n'en fut point affecté mais subit les charges de la guerre de trente ans.

L'autorité de Louis XIV ramena le calme vers 1660 et Guillaumes bénéficia d'une période courte de prospérité car celle-ci fut rapidement compromise par les charges financières des guerres de la Ligue ~~d'Alsace~~ d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne, dont les conséquences économiques et sociales furent considérablement aggravées par le terrible hiver de 1709 qui détruisit arbres fruitiers, vignes et semences.

A cette époque l'importance de la place-forte de Guillaumes apparut. Vauban vint y séjourner en 1682 pour en préparer la modernisation. Son rapport sur la ville est un véritable inventaire :

" 100 familles sont à Guillaumes et 205 dans les hameaux, soit 1372 personnes... On peut former avec les habitants une compagnie de 100 hommes pour l'adjoindre à la garnison forte de 2 à 300 hommes... Guillaumes doit être regardée comme corps de garde avancé pour défendre l'approche d'Entrevaux et de Colmars".

En 1706 les travaux de fortification étaient terminés, laissant subsister seulement deux portes d'accès. En 1734, une inspection militaire déclarait Guillaumes imprenable et en détaillait les ressources :

" 360 personnes sont dans la ville fortifiée. On compte un curé, deux vicaires, deux médecins et chirurgiens, trois marchands, cinq cabaretiers, un boulanger, six cordonniers, quinze tisserands, trois forgerons-ferrants. Dans la ville il y a un puits et deux citernes ; un four permet de cuire 1.500 rations de pain en 24 heures. Il y a un moulin et huit autres dans les environs".

La peste de 1720-22 ne se propagea pas à Guillaumes qui eut à souffrir plus tard de la guerre de Succession d'Autriche entraînant l'invasion de la Provence par les Austro-Piémontais. Sa garnison fut ensuite réduite par Louis XV.

#### CESSION au ROI de SARDAIGNE de 1760 à 1792

Enfin, dans le but officiel "de mettre fin aux litiges de frontières" mais plus réellement pour mettre hors de cause le Roi de Sardaigne, Louis XV signait avec ce monarque à Turin le 24 mars 1760, un traité de rectification et délimitation de frontières qui entraînait la cession de Guillaumes à l'Etat de Sardaigne et son inclusion dans le Comté de Nice. Louis XV avait imposé que les ouvrages militaires fussent détruits et les Guillaumoises, fortement mécontents de perdre à la fois leur nationalité et leurs fortifications, menacèrent de s'y opposer et il parut prudent de temporiser.

Les Guillaumoises se résignaient mal à la perte de leurs fortifications et de leur situation privilégiée; aussi, dès 1761, leurs notables intervinrent auprès des autorités sardes en vue d'obtenir la remise en état du château-fort. L'enquêteur sarde désigné pour étudier la question, le Capitaine Ratti, déposa en décembre 1761 un rapport favorable.

Passant en revue la situation de la ville, de son enceinte et de son fort, le Capitaine Ratti écrivait en conclusion de son étude :

"Guillaumes, à partir des vallées de Colmars et Barcelonnette, pourrait être le siège d'un magasin à sel et à tabac. Mais il paraît nécessaire d'y entretenir une garnison pour y réfréner la contrebande portant sur les marchandises provenant de Gênes. Le château servirait à loger cette garnison. S'il était restauré il rendrait en temps de guerre des services en rendant difficiles des incursions ennemies dans les vallées de Péone et d'Entraunes".

Ce rapport fut transmis au Roi de Sardaigne le 26 Janvier 1762.

Bien que l'accent ait été mis adroitement sur l'intérêt économique de la restauration du château et du maintien d'une garnison, le Roi de Sardaigne, vraisemblablement pour respecter les clauses du traité d'échange du 24 Mars 1760 et ne pas indisposer Louis XV, ne donna aucune suite à ce rapport qui avait fait naître à Guillaumes d'importants espoirs.

Une garnison y fut certainement installée très discrètement, dont on ne peut toutefois situer l'importance, car l'on trouve à partir de 1762 dans le registre des décès de la paroisse, une ou deux mentions annuelles de l'ensevelissement d'un militaire "accompagné des sergents et des soldats de la garnison".

Toutefois il y eut un projet royal, transmis à l'intendant général de Nice, pour la construction d'une nouvelle route en faveur de Guillaumes. Ce projet exposait les réparations à effectuer à la route de Nice à Puget-Théniers, par Gilette, Revest et Pierrefeu, puis il proposait, dans la partie Puget-Théniers - Guillaumes, de remplacer la route vers la Croix et le col de Crous, impraticable l'hiver en raison des glaces, par l'ancienne variante vers la Croix, Saint-Léger et col de la Trinité. Toutes les communes intéressées devaient participer à la dépense.

Un nouveau différend s'éleva en 1762 entre Guillaumes et Chateaneuf au sujet des bois et pâturages et du terrain des Barles qui avait déjà fait l'objet d'un arbitrage le 18 mai 1402 et d'un partage le 1er Juin 1718. En août 1763 un accord, homologué par le Sénat de Nice le 8 septembre suivant, fut réalisé grâce à l'arbitrage du Sénateur Trinchieri.

La prospérité que connaissait l'Etat Sarde sous la direction de son avisé souverain, s'étendit rapidement à GUILLAUMES, lui permettant de conserver sa population en dépit de la perte de sa viguerie.

Cette prospérité, la paix et la sage administration sarde, jointes à leur ressentiment d'avoir été reniés par la France, facilitèrent l'adaptation des Guillaumoïis à leur nouveau maître.

D'ailleurs, dans leur ancien pays, apparurent bientôt les signes avant-coureurs du grand bouleversement national qui allait éclater en 1789 et entraîner pour les Guillaumoïis, après une période transitoire déjà troublée, d'importantes conséquences en les transformant provisoirement en citoyens de la République Française créée le 21 septembre 1792.

A suivre ...

- o o O o o -

o

Perles extraites des copies du Brevet Elémentaire ...

Moïse reçu les "catalogues" sur le "Mont-Cenis!"

Pasteur a "inventé" les microbes.

En Hollande, il y a une vache pour quatre Habitants.

Les principaux os du squelette sont : le ténia, les radiales, le cubitus, le négus, les os de la fesse et du crâne.

Louis XIV est le critérium du pouvoir absolu, il fit dissoudre les religieuses de Pont-Royal.

Jeanne d'Arc avait reconnu Charles VII parce qu'elle l'avait vu en photo, le tira de son ramolissement.

L'Egypte ancienne était gouvernée par des fanfarons.

-----

C'est un Portugais du XVème siècle qui découvrit à Terre-Neuve les premiers bancs de morue. Celle-ci est devenue le plat de résistance de la population portugaise.

-----

Emmanuelle, 7 ans, à sa grand-mère : "Viens ma petite poussette !..." que m'a dit le Docteur"-  
- Et moi, répond Elsa, 3ans et demi, il m'a dit : "Viens mon petit landau".

-----

Contre les piqûres de guêpes. Frotter dessus un morceau d'oignon.  
Auparavant ne pas oublier de retirer le dard.

-----

Les légumes verts sont le plus souvent cuits dans l'eau bouillante salée...et leurs précieuses vitamines passent presque toutes dans celle-ci. Essayez plutôt de les faire cuire sans eau du tout, à la vapeur ou enveloppés dans un emballage imperméable, ils auront beaucoup plus de goût et apporteront beaucoup plus à l'organisme.

-----

Savez-vous ?  
... que les champignons sont apparus sur la terre il y a environ 50 millions d'années,  
... que les champignons comestibles représentent environ 5% de la totalité des champignons.  
... qu'on ne doit pas écraser les champignons que l'on ne cueille pas, ils sont utiles à la vie des arbres.

Pour vous débarrasser des mouches sans pulvérisation d'insecticide mettez dans une assiette le mélange suivant : une cuillerée à soupe de formol commercial, un demi-verre d'eau, trois cuillerées à soupe de lait et trois sucres. (A placer hors d'atteinte des enfants et des animaux domestiques.

-----

Pour obtenir un bon café, il faut compter 10 à 12 grammes de café moulu par tasse (Une cuiller à soupe bien remplie représente 15 grammes environ).

-----

Vous avez mangé de l'ail ou de l'oignon!...Pensez à croquer deux ou trois grains de café. Vous pouvez aussi mâcher pendant quelques instants une branche de persil ou un quartier de betterave rouge.

-----

### Gruyère

Pour éviter qu'il ne "transpire" posez dessus un morceau de sucre qui absorbera le gras.

-----

Une soucoupe retournée, placée dans le fond de la casserole, empêchera le lait d'attacher et de se "sauver".

-----

Pour ne pas paraître son âge... s'efforcer de bien le porter.

-----

Voici, paraît-il l'influence de certains aliments sur l'être humain. La viande de mouton engendre la mélancolie et celle du canard la mauvaise humeur. La viande de porc rend pessimiste, mais la viande de boeuf donne de l'audace, les noix et les amandes de l'esprit et la moutarde entretient la mémoire.

-----

Pour dissoudre le calcaire dans une baignoire ou un lavabo entartrés, le vinaigre chaud est très efficace.

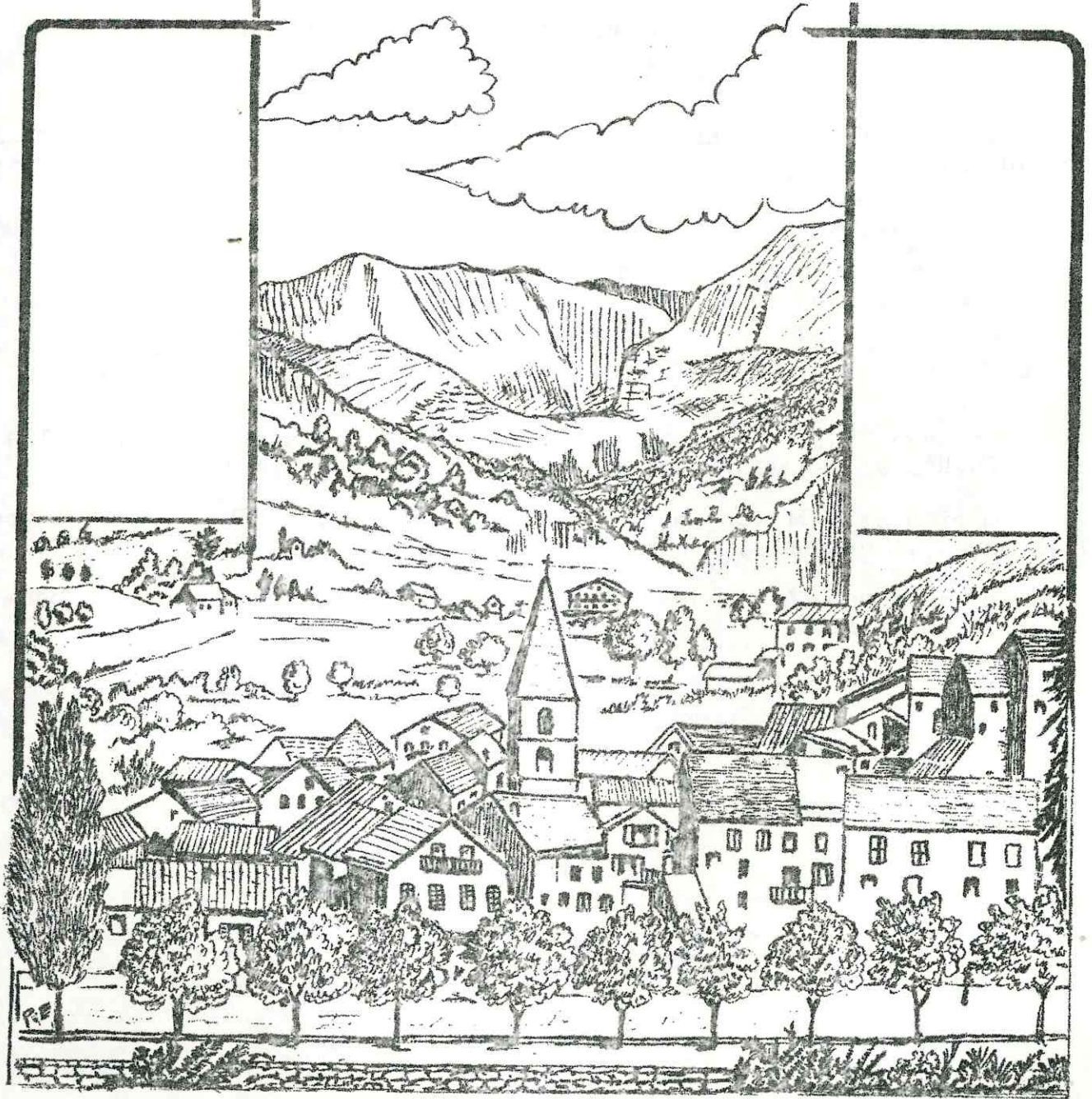
-----

Lorsque vous avez beaucoup marché pendant la journée, vos pieds sont congestionnés le soir. Ne prenez pas de bains de pieds, mais appliquez sur vos chevilles une serviette trempée dans de l'eau très chaude. Frictionnez ensuite avec de l'alcool camphré et terminez par un massage.

-----

Glané pour vous... par Marius REBUFFO.

# LA VIE AU VILLAGE



## NAISSANCES

Nous avons appris les naissances suivantes :

Le 15 février, Magali, premier enfant au jeune foyer de Monsieur et Madame Jean-Pierre CONIL, domiciliés à Antibes et petite-fille de Monsieur et Madame Elie CONIL, de Villeneuve d'Entraunes.

Fabienne, fille de Monsieur et Madame Henri SALICIS, plombier et petite-fille de Monsieur Ernest SALICIS, de Saint-Brès.

Flavien FALCHETTO, premier enfant de Monsieur et Madame Vincent FALCHETTO de Sauze et petit-fils de Madame Solange LOPES.

Nous adressons à ces nouveaux-nés ainsi qu'à leurs parents, nos meilleurs vœux.

## MARIAGE

C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de Mademoiselle Michèle BRUN avec Monsieur Jean-Pierre CANIGUE.

La mariée est la fille de Monsieur et Madame Louis BRUN, propriétaires à Villeneuve d'Entraunes.

Nous adressons à ces jeunes mariés nos très sincères vœux de bonheur et de prospérité.

## D E C E S

Le 7 avril est survenu à l'hôpital d'Entrevaux le décès à l'âge de 87 ans, de Madame Veuve RANCUREL Théodosie, cultivatrice à Saint-Brès, où elle a été inhumé dans le cimetière Saint-Jean.

A ses deux enfants, Marin et Marcelle RANCUREL ainsi qu'à son petit-fils Marc, nous adressons nos très sincères condoléances.

Le 15 avril, nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Adolphe PICHE, survenu à l'âge de 74 ans.

Le défunt, originaire de Villetale, était retraité de l'équipement où il avait exercé sa profession en qualité d'agent de travaux.

L'inhumation a eu lieu à Guillaumes en présence d'une affluence très nombreuse tandis que Monsieur Charles GINESY, prononçait un dernier adieu.

A ses enfants, Denise et Roland, ainsi qu'à tous les siens, nous adressons nos très sincères condoléances.

De Mane, (Alpes de Haute-Provence) nous avons appris le décès de Madame REPON née RANCUREL Marie Anastasie, survenu à l'âge de 90 ans.

La défunte était originaire du hameau de Villetale.

Nous adressons à ses descendants nos sincères condoléances.

C'est avec émotion et tristesse que nous avons appris la mort de Madame Esther NICOLET survenue à son domicile à Nice, le 15 avril, à l'âge de 74 ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité et la défunte a été inhumée dans un caveau de famille à Sainte Maxime sur Mer.

A son mari, Monsieur Pierre NICOLET qui a été pendant de nombreuses années, l'architecte de la commune de Guillaumes et ainsi qu'à tous les membres de la famille, nous adressons nos très sincères condoléances.

C'est avec une surprise attristée que nous avons appris le décès subit de Monsieur Quinto PROCACCI, survenu à Montone en Italie dans sa soixante treizième année.

Les obsèques ont été célébrées en l'église Saint Barthélémy et l'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est à Nice.

Le défunt était le père de notre curé à qui nous présentons nos condoléances émues et sincères.

A Villeneuve d'Entraunes, nous avons appris avec émotion le décès de Pascale LAUGIER, survenu à l'âge de 4 ans, le 18 février.

Les obsèques ont eu lieu à Villeneuve d'Entraunes.

Aux parents, à la grand-mère Madame Juliette CHELDI, et à toutes les familles endeuillées, nous adressons nos très sincères condoléances.

Nous avons appris avec tristesse le décès de Madame Emma ARNAUD, âgée de 97 ans et veuve de Monsieur Jean-Baptiste ARNAUD, ancien Chef de Division à la Préfecture de Nice.

La défunte était la tante de notre ami, Monsieur Joseph ARNAUD, Maire, à qui nous adressons nos sincères condoléances.

A Péone, nous avons appris le décès de Madame Rosalie BAUDIN veuve SALICIS survenu le 24 mars, à l'âge de 96 ans.

La défunte était la mère de Madame Albert BENOIT, à qui nous adressons nos sincères condoléances ainsi qu'à tous les membres de cette famille endeuillée.

A Péone, est survenu le décès de Monsieur Etienne Robert CLARY, à l'âge de 81 ans.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu à Péone.

A sa veuve Madame Julia CLARY, à son fils René et à sa petite-fille Annie, nous adressons nos très vives condoléances.

De Colmars les Alpes, nous venons d'apprendre le décès de Monsieur André BLANC, originaire de Saint Martin d'Entraunes où il a encore de la famille, en particulier, sa soeur, Madame CURNIER, à qui nous adressons nos très sincères condoléances.

De Sauze, nous apprenons le décès de Monsieur Joseph, Serge MAUNIER, survenu à Grasse le 14 Mai.

Le défunt était âgé de 83 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Gourdon.

A son fils, Monsieur Marcel MAUNIER, à sa belle fille et à ses petits enfants, nous adressons nos bien sincères condoléances.

=====

## B I E N V E N U E

Dans les Postes et Télécommunications, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux facteurs à Guillaumes :

Monsieur Robert VALBONETTI, jusqu'ici en poste à Versailles et Monsieur Antoine COSTA, jusqu'ici en poste à Paris.

Monsieur COSTA est accompagné de son épouse tant qu'ils que Monsieur et Madame VALBONETTI, sont accompagnés de leur fils.

Nous leur souhaitons de se plaire à Guillaumes où ils seront certainement très bien accueillis.

De même, dans la gendarmerie, nous devons signaler la nomination de Monsieur Eric SENOCQ à qui nous souhaitons la bienvenue ainsi qu'à son épouse et à ses deux enfants.

C'est avec plaisir que nous avons appris l'installation définitive de Monsieur et Madame GEORGE René à Guillaumes.

Fidèles habitués de notre Commune depuis longtemps, ils ont décidé de s'y fixer dans leur résidence Delà le Var.

Nous sommes heureux de savoir qu'ils ont trouvé facilement l'un et l'autre du travail sur place.

Nous sommes certains qu'ils n'auront pas à regretter cette décision.

Nous avons appris que Monsieur Firmin DANIEL a quitté la ville de Nice pour travailler dans l'Entreprise FRUSTA dont il doit prendre la suite.

Nous sommes heureux de cette décision qui permettra à la population de Guillaumes, chef-lieu de continuer à avoir à sa disposition sur place une entreprise de chauffage-plomberie.

Nous lui souhaitons volontiers la bienvenue ainsi qu'à son épouse.

### LA REOUVERTURE DE LA MAISON DE VACANCES " LA FLEUR DES ALPES "

C'est avec grand plaisir que nous avons appris par Monsieur Etienne GINESY, Président de la Société Mutuelle chirurgicale de Nice, la réouverture prochaine le 5 juin, de son établissement " La Fleur des Alpes " fermée depuis trois ans.

Actuellement, la Société Mutuelle procède à des travaux de réparations extérieures et intérieures qui laissent présager un bon fonctionnement dans le futur de cette maison de vacances d'autant plus que la direction effective en sera effectuée par Monsieur et Madame GROLLEAU bien connus à Guillaumes et très appréciés depuis qu'ils géraient le Relais de Chastelonnette.

Nous les accueillons bien volontiers à Guillaumes et nous leur souhaitons une bonne réussite dans l'exercice de leur profession.

## D E P A R T

En février, la Brigade de Gendarmerie de Guillaumes a perdu le plus ancien de ses membres, puisqu'il était à Guillaumes, depuis 6 ans, Monsieur Daniel DUMONT qui nous a quitté pour rejoindre son nouveau poste en Corse, avec son épouse et ses trois enfants.

Nous lui exprimons volontiers nos regrets ainsi que nos vœux pour une bonne suite de carrière.

### DEPART A LA RETRAITE

Dans les P.T.T., nous devons signaler la mise en retraite de Monsieur Emile CHAIX qui assurait le service de Valberg au départ du centre de tri de Guillaumes.

Nous lui souhaitons de longues années de retraite heureuse à Beuil dans son pays d'origine et dans sa famille.

### DEPART A LA RETRAITE DE MONSIEUR RAOUL GRAILLE.

Bien que cette nouvelle soit déjà connue par presque tout le monde, nous tenons à signaler le départ à la retraite de notre ami rédacteur Raoul GRAILLE.

Il s'agit évidemment de la retraite de conducteur de travaux de l'équipement.

Agé actuellement de 60 ans, Raoul GRAILLE est entré aux Ponts et Chaussées en avril 1944 et sa retraite prend effet le 1er mai 1976 avec rang de conducteur principal.

C'est une carrière sans mutation puisqu'il a toujours résidé à Guillaumes. Pendant 18 ans, il a été affecté au centre d'exploitation de Valberg et les années suivantes aux centres d'exploitation de Guillaumes et Entraunes.

Ses grandes qualités professionnelles lui permettaient d'avoir l'estime de ses chefs et aussi celle de tous les agents qu'il avait sous ses ordres et qu'il commandait chaque jour en les réunissant tous les matins sur la place de Guillaumes.

Deux cérémonies ont marqué ce départ.

La première groupait uniquement tous les membres de la subdivision de Guillaumes auxquels s'étaient joints les anciens ingénieurs qui ont été en poste en même temps que Raoul GRAILLE, MM BALDOCCHI, OLLIE et DALZOTTO M. ANDRIEU s'était excusé en raison d'un voyage. Cette cérémonie a eu lieu à l'Hôtel DE LUCA et a permis, à l'intéressé de ressentir à côté de son épouse combien il était estimé et aimé dans son milieu professionnel.

## D E P A R T

En février, la Brigade de Gendarmerie de Guillaumes a perdu le plus ancien de ses membres, puisqu'il était à Guillaumes, depuis 6 ans, Monsieur Daniel DUMONT qui nous a quitté pour rejoindre son nouveau poste en Corse, avec son épouse et ses trois enfants.

Nous lui exprimons volontiers nos regrets ainsi que nos vœux pour une bonne suite de carrière.

### DEPART A LA RETRAITE

Dans les P.T.T., nous devons signaler la mise en retraite de Monsieur Emile CHAIX qui assurait le service de Valberg au départ du centre de tri de Guillaumes.

Nous lui souhaitons de longues années de retraite heureuse à Beuil dans son pays d'origine et dans sa famille.

### DEPART A LA RETRAITE DE MONSIEUR RAOUL GRAILLE.

Bien que cette nouvelle soit déjà connue par presque tout le monde, nous tenons à signaler le départ à la retraite de notre ami rédacteur Raoul GRAILLE.

Il s'agit évidemment de la retraite de conducteur de travaux de l'équipement.

Agé actuellement de 60 ans, Raoul GRAILLE est entré aux Ponts et Chaussées en avril 1944 et sa retraite prend effet le 1er mai 1976 avec rang de conducteur principal.

C'est une carrière sans mutation puisqu'il a toujours résidé à Guillaumes. Pendant 18 ans, il a été affecté au centre d'exploitation de Valberg et les années suivantes aux centres d'exploitation de Guillaumes et Entraunes.

Ses grandes qualités professionnelles lui permettaient d'avoir l'estime de ses chefs et aussi celle de tous les agents qu'il avait sous ses ordres et qu'il commandait chaque jour en les réunissant tous les matins sur la place de Guillaumes.

Deux cérémonies ont marqué ce départ.

La première groupait uniquement tous les membres de la subdivision de Guillaumes auxquels s'étaient joints les anciens ingénieurs qui ont été en poste en même temps que Raoul GRAILLE, MM BALDOCCHI, OLLIE et DALZOTTO. M. ANDRIEU s'était excusé en raison d'un voyage. Cette cérémonie a eu lieu à l'Hôtel DE LUCA et a permis, à l'intéressé de ressentir à côté de son épouse combien il était estimé et aimé dans son milieu professionnel.

L'autre cérémonie a eu lieu le samedi 24 avril dans la salle des fêtes communale à l'initiative de Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général qui, dans son discours a tenu à témoigner kui aussi, des qualités reconnues à Raoul GRAILLE.

Nous souhaitons vivement à notre ami qu'il profite longuement et en bonne santé de cette retraite bien gagnée. Nous espérons cependant qu'il trouvera du temps à réserver pour les occupations nécessitées par la gestion et la direction du Centre de Secours ainsi que pour la gestion de l'activité municipale.

Il faut ajouter qu'à la subdivision de Guillaumes le poste de Raoul GRAILLE est assuré depuis le 1er mai par Monsieur Michel AUBERT qui jusqu'ici travaillait au bureau de la subdivision.

Nous sommes heureux de ce choix qui nous paraît très judicieux et nous tenons à en donner l'assurance très sincère à ce dernier.

#### FOLKLORE INTERNATIONAL

Le 14 juillet tombant en pleine semaine, le Folklore International sera reçu cette année le samedi 17 Juillet.

56?  
N° 55 - MAI 1976

Abonnement : 10 frs

Paraissant au cours du 1° trimestre

2° trimestre

3° trimestre

4° trimestre.

#### AVIS à NOS LECTEURS

Le règlement de l'abonnement peut-être effectué en espèces à la Mairie de GUILLAUMES, ou par chèque bancaire, virement postal ou encore mandat-lettre établi au nom du Receveur Municipal mais adressé à la Mairie de GUILLAUMES.

